

Paroisse Saint Laurent  
Maison Paroissiale – 10 rue Mougel Bey  
88250 La Bresse

Téléphone : 03 29 25 40 46

Courriel : [paroisse.la.bresse@orange.fr](mailto:paroisse.la.bresse@orange.fr)

[www.paroissesaintlaurent.org](http://www.paroissesaintlaurent.org)

**Permanences :**

- Le mardi et le mercredi de 9h à 10h
- Le jeudi et le samedi de 10h à 11h
- Le Vendredi de 17h à 18h, présence de deux personnes :  
le Père Luc + une permanente.



## ANNONCES PAROISSIALES - du 2 février 2020 (Année A)

### Messes et intentions du 2 au 16 février 2020

***Nous célébrerons l'eucharistie et nous prions pour....***

**Dimanche 2 février, messe à 10h30, église Saint-Laurent – Présentation du Seigneur.**

*(Quête pour les besoins généraux de l'Église de France)*

Alice et Alphonse VOINSON et leur fille Monique / Une intention particulière / Monique et Laurent HANS / Julien MALISKA par sa nièce / Roger DEMANGE (3<sup>ème</sup> anniversaire / Gabriel ARNOULD (2<sup>ème</sup> anniversaire) / Fernand MOUGEL (Feno) (5<sup>ème</sup> anniversaire) et son gendre Daniel / Marie Pierre VALDENNAIRE (5<sup>ème</sup> anniversaire) et pour son papa Pierre.

**Mardi 4 février, messe à 8h30, église Saint-Laurent. :**

Gilbert et Christiane Marion et leur fille Myriam / L'Église en détresse.

**Vendredi 7 février, messe à 10h45, à la Maison de Retraite. :** Les défunts.

**Vendredi 7 février, messe à 18h30, église Saint-Laurent. :** Les âmes errantes.

**Dimanche 9 février, messe à 10h30, église Saint Laurent– 5<sup>ème</sup> dimanche du temps ordinaire.**

*Messe animée par l'Aumônerie de la maison de retraite à l'occasion du dimanche de la Santé*

Manu ARNOULD (3<sup>ème</sup> anniversaire) et son papa Jean-Marie / Thérèse FRANCOIS (1<sup>er</sup> anniversaire) / Luc HANTZ (11<sup>ème</sup> anniversaire) et les familles HANTZ-VALENTIN / Défunts des familles POIROT-BEDEL / Elisabeth ETIENNE / Famille ARNOULD.

**Mardi 11 février, messe à 8h30, église Saint-Laurent. :** Les défunts.

**Vendredi 14 février, messe à 10h45 à la Maison de Retraite :**

Vivants et défunts des familles MOUGEL-LEMAIRE.

**Vendredi 14 février, messe à 18h30, église Saint-Laurent :** Les défunts.

**Dimanche 16 février, messe à 10h30, église Saint-Laurent – 6<sup>ème</sup> dimanche du temps ordinaire.**

Gilbert et Christiane MARION et leur fille Myriam / Bernard MARION / Marcel DEMANGE par ses neveux et nièces / Solange PERRIN (2<sup>ème</sup> anniversaire) / Lucie ANTOINE (Trentaine) et son mari Henri (22<sup>ème</sup> anniversaire) Michel POIROT (3<sup>ème</sup> anniversaire) / Franck MOREL par ses cousins et cousines.

**BAPTÊME :** Rose, fille de Cédric HUSSON et Mélodie CARITEY.

**Messes au dehors :**

Patrick et Paul MATHIEU et les défunts de la famille / Michel POIROT.

● **Messes Dominicales à Notre-Dame des Gouttes :** - dimanche 2 février à 9h à Cornimont - dimanche 9 février à 9h à Ventron - dimanche 16 février à 9h à Cornimont.

● **Messes le samedi à 18 h :** 1<sup>er</sup>, 8 et 15 février à Thiéfosse -

### AGENDA PAROISSIAL

- **Mardi 4 février :** Rencontre d'Aumônerie de 17h à 19h, Salles Saint Jean-Baptiste de La Salle à Cornimont
- **Mercredi 5 février :** Rencontre des catés de 9h à 11h, Maison Paroissiale.
- **Mercredi 5 février :** Heure de prière à 20, Chapelle St Jean-Paul II
- **Jeudi 6 février :** Réunion du Mouvement Chrétien des Retraités (MCR) à 14h30, Maison Paroissiale.

## Suite Agenda Paroissial :

- **Samedi 8 et 15 février : Rencontre des Caté de 9h30 à 10h30**, Maison Paroissiale.
- **Mercredi 12 février : Heure de Prière à 20h**, Chapelle St Jean-Paul II
- **Mercredi 19 février : Caté- vacances**, pour les enfants du caté et les autres ainsi que les parents qui le souhaitent **de 9h30 à 16h30 à la salle Saint Jean Baptiste de la Salle à Cornimont** avec le pique-nique. Au programme de la journée : prière, copains, découverte, partage, jeux, bricolage.....

## ➤ **PASTORALE DU TOURISME**



### **VISITES DE L'EGLISE PENDANT LES VACANCES D'HIVER**

**Les 13, 20, 27 février et le 5 mars. A 10h**

**Rendez-vous à l'église**

## **BIOETHIQUE : DECLARATION DES EVEQUES DE FRANCE du 13 janvier 2020**

### **AUCUN ETRE HUMAIN NE PEUT EN TRAITER UN AUTRE COMME UN OBJET**

**Le Conseil permanent de la Conférence des évêques de France, réuni les 6, 7 et 8 janvier 2020, tient à exprimer son inquiétude devant le projet de révision des lois de bioéthique dont la discussion au Sénat se prépare.**

Dans l'état actuel du projet de loi, trois points particuliers engageraient encore davantage notre société française dans des contradictions insolubles. S'ils étaient adoptés définitivement, ils témoigneraient d'une grave méprise quant à ce qu'est l'éthique, méprise qui, si elle n'était pas clarifiée, serait de l'ordre de l'insouciance pour l'avenir.

**1)** Soumettre, comme le veut la loi, l'engendrement par PMA d'un nouvel être humain à un « projet parental » est discutable. Le pouvoir ainsi reconnu aux parents ne risque-t-il pas de devenir absolu ? Comment le projet de loi va-t-il exprimer la pleine reconnaissance du droit de l'enfant qui est une « personne » ? En effet, établir des critères applicables aux adultes qui veulent devenir parents pour autoriser ou non ceux-ci à bénéficier d'une technique d'AMP ne suffira pas à garantir une prise en compte suffisante de la dignité de l'enfant. Le respect de l'enfant devrait être la considération première.-

**2)** La légalisation de la filiation sans père ni ascendance paternelle et de la maternité par simple déclaration de volonté, devant le notaire, sans que la femme vive la gestation, met en œuvre « l'in vraisemblable », ont pu dire certains. Est-il juste d'entraîner la société dans cet engrenage ? Notre République est basée sur le respect de la conscience. Cela ne commande-t-il pas de prévoir le recours à l'objection de conscience pour ceux et celles, les notaires par exemple, qui se refuseraient, en conscience, à être engagés malgré eux dans la réalisation de cet « invraisemblable » ? Cette clause de conscience s'impose aussi à propos de l'IMG. Sans une telle expression dans la loi du respect de la conscience de chacun, n'irions-nous pas vers la mise en place d'une police de la pensée, contraire à notre liberté démocratique?-

**3)** L'extension du diagnostic préimplantatoires ouvre la voie à une sélection accrue des enfants à naître, sélection que notre pays professe pourtant de refuser en souhaitant une société inclusive. Un « eugénisme libéral », dépendant de la décision des parents potentiels ou du parent potentiel, serait ainsi toléré. Des parents ayant un enfant portant une maladie génétique nous alertent publiquement sur la « déshumanisation » que produirait un tel tri sélectif. Vouloir l'enfant sans aucun variant génétique est non seulement une illusion, mais ce serait aussi « déshumaniser » notre humanité ! Ces trois points sont significatifs de la fuite en avant dans laquelle sont prises nos sociétés occidentales soumises au libéralisme et aux lois du marché : les désirs individuels y sont exacerbés par l'apparente satisfaction que la conjonction des techniques médicales et juridiques semble promettre.

Nous remercions toutes celles et tous ceux qui prennent au sérieux les enjeux de la loi en discussion. Nous saluons les parlementaires qui travaillent à mettre de la lucidité et du bon sens éthique à propos de l'humain dans le texte de la loi. Nous encourageons les citoyens inquiets à faire connaître leurs réserves et à exprimer leurs points de vue. Nous redisons que tout enfant humain est appelé à grandir dans le déploiement de sa liberté et dans le respect de sa dignité, en communion avec tous les autres, et cela tout au long de sa vie, quelle que soit son origine ethnique ou sociale, sa religion ou son absence de religion et son orientation sexuelle. Aucun être humain ne peut en traiter un autre comme un objet.

***Cette feuille d'annonces est disponible en téléchargement sur le site Internet de la Paroisse***